

Vaccin contre l'hépatite B

La vaccination a sauvé plus de vies que n'importe quelle autre intervention médicale. Les vaccins aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent les maladies graves.

L'hépatite B (HB) est une maladie évitable par la vaccination.

- L'hépatite B est un virus qui attaque le foie et qui peut y laisser des cicatrices, causer des dommages permanents (cirrhose), entraîner le cancer du foie et la mort.
- Le virus se trouve dans les liquides organiques des personnes infectées (p. ex. : le sang, le sperme, les sécrétions vaginales et la salive).
- Bon nombre de nouveaux cas apparaissent au début de l'âge adulte.

Comment se propage l'hépatite B?

- Par le partage d'articles personnels tels que des rasoirs et des brosses à dents.
- En réutilisant ou en partageant du matériel ayant servi au perçage, au tatouage, à l'acupuncture, ou des aiguilles ayant servi à injecter de la drogue ou d'autres substances (p. ex. des stéroïdes).
- Par une piqûre avec une aiguille contaminée.
- Par des rapports sexuels non protégés.
- D'une femme enceinte à son bébé pendant la grossesse ou à l'accouchement.

Quels sont les symptômes de l'hépatite B?

- Les signes de la maladie suivants se manifestent habituellement entre 2 et 3 mois après l'introduction du virus dans l'organisme :
 - Fatigue et fièvre;
 - Perte d'appétit, nausées et vomissements;
 - Douleur dans la partie supérieure de l'abdomen (région de l'estomac);
 - Jaunisse (coloration jaunâtre de la peau et du blanc des yeux);
 - Urine foncée et selles pâles.
- Environ 50 % des adultes et 90 % des enfants atteints d'hépatite B n'ont aucun symptôme.
- Le traitement ne guérit pas la maladie.
- Le virus peut rester dans le sang et les liquides organiques des personnes infectées. Elles sont des « porteuses chroniques », pouvant infecter les autres et développer des maladies du foie plus sérieuses comme le cancer.

Comment prévenir l'hépatite B?

- Faites-vous vacciner. Quand vous ou votre enfant recevez le vaccin, vous contribuez aussi à la protection des autres.
- Adoptez de bonnes pratiques sanitaires (p. ex. se laver les mains).
- Limitez le nombre de partenaires sexuels et utilisez toujours des préservatifs lors de rapports sexuels.
- Évitez de partager des articles personnels, comme les aiguilles et l'équipement utilisé pour le tatouage, les perçages et la consommation de drogues.

Qui peut se faire vacciner gratuitement?

- Les élèves de 6^e année dans le cadre du programme d'immunisation systématique.
- Les personnes nées depuis le 1^{er} janvier 1984.
- Certains professionnels de la santé et les étudiants dans ce domaine.
- Les élèves des classes inférieures à la 6^e année dont la famille vient d'un pays ou d'une région où la prévalence de l'hépatite B est moyenne ou élevée.
- Les personnes qui ont commencé à recevoir gratuitement la série de vaccins ailleurs.
- Les personnes qui ont été exposées à des liquides organiques ou à du sang (p. ex. blessures avec une aiguille, agression sexuelle, morsure).
- Les membres de la famille, les partenaires sexuels ou les proches d'une personne atteinte d'hépatite B aiguë ou chronique.
- Les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH).
- Les hommes et les femmes ayant de nombreux partenaires sexuels.
- Les personnes qui utilisent ou partagent du matériel servant à renifler, fumer ou injecter des drogues illicites.
- Les personnes dont les partenaires sexuels ou les membres de la famille utilisent des drogues illégales.
- Les résidents d'établissements pour personnes ayant des troubles du développement.
- Les détenus dans les établissements correctionnels provinciaux.
- Les bébés nés de mères porteuses du virus de l'hépatite B.
- Les personnes non immunisées qui souffrent de troubles de saignement, et celles qui reçoivent des transfusions sanguines répétées, des produits du sang ou des facteurs de la coagulation dérivés du plasma.
- Les personnes non immunisées qui sont séropositives.
- Les personnes non immunisées qui sont atteintes d'une maladie chronique du foie (p. ex. alcoolisme, hépatite C, cirrhose).
- Les personnes non immunisées qui sont atteintes d'une maladie du rein (prédialyse, hémodialyse et dialyse péritonéale).
- Les personnes non immunisées s'apprêtant à recevoir, ou ayant subi une greffe du rein ou du foie.
- Les personnes ayant reçu des cellules souches hématopoïétiques.

Qui ne devrait pas recevoir ce vaccin?

- Toute personne souffrant d'une maladie grave aiguë, accompagnée ou non de fièvre, doit reporter la vaccination.
- Toute personne ayant eu des réactions allergiques graves ou constituant un danger de mort à la suite de l'injection d'une dose antérieure du vaccin contre l'hépatite B ou qui souffre d'allergies graves à un de ses composants.

Quelles sont les réactions les plus courantes au vaccin?

- **Les vaccins sont des produits très sûrs et efficaces. En fait, il est bien plus dangereux de contracter l'hépatite B que de se faire vacciner.**
- Une douleur, une rougeur et une enflure temporaires au point d'injection.
- Certaines personnes peuvent avoir les symptômes suivants : fatigue, maux de tête, légère fièvre ou nausées.
- Ces réactions sont légères et durent généralement 1 jour ou 2.
- Ne traiter la fièvre qu'après 6 à 8 heures suivant la vaccination **si** votre enfant ou vous-même ne vous sentez pas bien ou avez du mal à dormir.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une vaccination à cause de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, faites immédiatement appel à de l'aide médicale ou composez le 911.**

À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable à votre infirmière de la santé publique locale, infirmière praticienne, médecin ou composez le 811.

Communiquez avec une infirmière de la santé publique si :

- Vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant à un vaccin.
- vous ou votre enfant avez dû aller chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

Utilisez de l'**acétaminophène** (tous âges ; Tylenol®, Tempra®) ou de l'**ibuprofène** (6 mois et plus; Advil®, Motrin®) pour traiter la fièvre et la douleur. **Ne donnez jamais d'AAS (Aspirine®)** à des enfants de moins de 18 ans en raison de le risque sérieux de maladie de Reye syndrome.

Que contient le vaccin?

RECOMBIVAX HB^{MD}, RECOMBIVAX HB^{MD} Pédiatrique et RECOMBIVAX HB^{MD} (dialyse) contiennent : antigènes de l'hépatite B, hydroxyphosphate d'aluminium amorphe, chlorure de sodium, borate de sodium, eau pour l'injection et une quantité infime de protéines de levure. Le vaccin est traité au formaldéhyde. Ne contient pas de thimérosal. Le bouchon de la fiole du vaccin contient du latex.

ENGERIX-B^{MD} et ENGERIX-B^{MD} (formulation pédiatrique) contiennent de l'antigène de surface de l'hépatite B purifié, de l'hydroxyde d'aluminium, du phosphate disodique dihydraté, du chlorure de sodium, du phosphate monosodique dihydraté et de l'eau (pour l'injection). Contient ni thimérosal ni latex.

Consentement des mineurs matures

Il est recommandé que les parents ou tuteurs discutent du consentement à la vaccination avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés, peuvent légalement consentir ou refuser la vaccination en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Les feuillets d'information sur les vaccinations offertes par la province se trouvent à l'adresse suivante : www.saskatchewan.ca/bonjour/.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre bureau de santé publique local, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou composez le 811.

Références : [Guide canadien d'immunisation](#).

Monographie des produits (RECOMBIVAX HB^{MD} 2023; ENGERIX-B^{MD}, 2020).